Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20230919-215_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

215/20

CD/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Cyrielle MOY ; Françoise NORMAND ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN
Absents : Éric LE SCANFF, Florent LE HERVÉ, Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Rémy LE MEUR
Procurations : Éric LE SCANFF donne pouvoir à Éric CLOAREC, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Christiane DUGAY, Sonia FLOC'H donne pouvoir à Chantal COLLÉOU.
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

Objet : Régularisation foncière Rue Ver

Le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jérôme FISHER, demeurant à FONTAINEBLEAU (77300), CNSD Camp Guynemer, acquéreur de la propriété de Monsieur CHERROUK et de Madame BOUSNOUNE souhaite faire l'acquisition auprès de la commune d'une parcelle de terrain initialement cadastrée AB 265 pour laquelle il a été nécessaire de réaliser un nouveau bornage avec une délimitation de l'unité foncière par rapport au domaine public. Un procès-verbal de délimitation a été établi par le cabinet Quarta et il résulte de ce dernier qu'il y a lieu d'attribuer à Monsieur Jérôme FISHER pour régularisation la parcelle désormais cadastrée AB 555 pour 16 m².
Monsieur le Maire propose d'accepter la régularisation par la cession à 1 € le m² à Monsieur Jérôme FISHER de la parcelle cadastrée AB 555 pour 16 m², soit 16 €, les frais de Notaire et de bornage restant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession à Monsieur Jérôme FISHER de la parcelle AB 555 pour 16 m² à 1 € le m², soit 16 €, indique que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire empêché,
L'adjointe au Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Christiane DUGAY